

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de HURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme MORIN Mylène, Maire.

PRESENTS : OLLIVIER – CONSTANTIN – MAUGENET – BOCHET M – MORILLON – MORIN – LARTIGUE
DUSSEAU – MAUBOURGUET – BOCHET G

ABSENTS :

EXCUSES : GARCIA

Secrétaire de séance : OLLIVIER

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire informe qu'il est nécessaire d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Télérelève des compteurs d'eau

VOTE DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE EPICERIE

L'exercice 2025 présente un excédent de 3 838.19 € en section de fonctionnement.

L'excédent antérieur reporté était de 15 761.50 €

Le résultat de clôture à affecter à l'exercice 2026 s'élève à 19 599.69 €.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

(Le Maire ne participe pas au vote du CFU)

VOTE DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

L'exercice 2025 présente :

Un excédent de 25 500.84 € en section de fonctionnement.

L'excédent antérieur reporté était de 80 357.56 €

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 105 858.40 €.

Un excédent de 101 854.91 € en section d'investissement.

Le déficit antérieur reporté était de 152 051.71 €

Le déficit de clôture de la section d'investissement s'élève à 50 196.80 €

L'affectation du résultat se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent reporté : 55 661.60 €

Section d'investissement

Solde d'exécution N-1 en dépenses : 50 196.80 €

Excédent de fonctionnement capitalisé en recettes : 50 196.80 €

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

(Le Maire ne participe pas au vote du CFU)

VOTE DES TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux.

Les taux restent les suivants :

Taxe Foncière Bâti : 34.88 %

Taxe Foncière Non Bâti : 65.37 %

Taxe Habitation (résidences secondaires) : 11.88 %

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DU BUDGET ANNEXE EPICERIE 2026

Le Budget Annexe épicerie 2026 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	23 799.69 €
Recettes	4 200.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	19 599.69 €
Total	23 799.69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Annexe épicerie 2026 tel que présenté.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Le Budget Principal 2026 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	428 478.60 €
Recettes	372 817.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	55 661.60 €
Total	428 478.60 €

Section d'investissement

Dépenses	45 100.00 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	50 196.80 €
Total	95 296.80 €

Recettes	95 296.80 €
----------	--------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Principal 2026 tel que présenté.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

SIVOS : VENTE BIENS MOBILIERS

Il est rappelé au Conseil Municipal que les biens mobiliers qu'utilise le SIVOS sont la propriété de la commune. Un piano four-feux et la hotte aspirante du restaurant scolaire de HURE ne vont plus être utilisés. Il conviendra de décider du devenir de ce matériel.

DIA (DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER)

Le Conseil Municipal est informé que les biens suivants sont en cours de vente :

parcelle cadastrée section ZK n°22

parcelle cadastrée section ZL n°39

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Le Conseil Municipal est également informé du projet de vente de la parcelle boisée cadastrée section ZH n°76.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

TELERELEVE DES COMPTEURS D'EAU

Le syndicat des eaux Bassanne-Dropt-Garonne a conclu un nouveau contrat de concession du service public d'eau potable avec VEOLIA. Ce contrat, entré en vigueur au 1^{er} janvier de cette année, prévoit la mise en place de la télérelève des compteurs d'eau.

Deux années seront nécessaires pour le déploiement des compteurs communicants et d'un réseau de communication spécifique qui permettra la relève quotidienne des compteurs à distance.

VEOLIA a fait appel à Birdz pour faire fonctionner la télérelève et déployer le réseau de communication spécifique.

La télérelève s'appuie sur les réseaux radio existants. Cependant, pour pouvoir réceptionner les index des 6 500 compteurs présents sur le syndicat, le réseau existant va devoir être renforcé par la pose de passerelles (ou gateways), sortes d'antennes qui seront posées sur les points les plus hauts (châteaux d'eau, églises, immeubles...), et la pose de relais qui vont venir amplifier le signal radio et seront installés sur des lampadaires, des panneaux signalétiques...

A cet effet, Birdz propose à toutes les communes membres du syndicat de valider deux conventions :

- la première pour obtenir l'autorisation de principe d'utiliser les bâtiments communaux pour poser des passerelles ;
- la seconde, pour obtenir l'autorisation de poser des relais sur le territoire communal.

Une fois toutes les conventions signées, Birdz pourra lancer les études de couverture réseau du territoire syndical et reviendra, dans un second temps, vers chaque commune pour valider l'emplacement définitif des passerelles.

Madame Le Maire donne lecture de ces deux conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de passerelles de télélevé proposée par Birdz ;
- approuve la convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de relais pour le télélevé proposé par Birdz ;
- autorise Madame Le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tous documents inhérents à ce dossier.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé que la serrure des toilettes de la salle communale a été changée suite à une dégradation involontaire par un utilisateur (particulier ou association).

Le club de football a demandé d'occuper la salle communale de façon régulière le vendredi soir.

Le Conseil Municipal décide de faire un point global quant à l'usage des infrastructures mais souhaite privilégier la location de la salle communale aux administrés.

Les contrôles annuels ont été réalisés par l'APAVE. En fonction des rapports qui seront établis, des mises aux normes devront être envisagées le cas échéant.

Des projets sont en cours en ce qui concerne le pub Twelve Bar (différentes visites ont eu lieu).

Un point est fait quant aux coupures d'électricité suite aux 2 tempêtes du mois de février.

Le Conseil Municipal remercie les équipes de la régie d'électricité du Sud de La Réole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 43.